



Bulletin n°23

EDITO

L'éducation à bout portant.

Pour une fois, les médias ont braqué les caméras sur les violences à l'école. Il était temps. Tout comme il était temps que le ministre s'empare de ce sujet. Dans une enquête réalisée par le SNUEP-FSU 83,3 % des collègues s'inquiètent de la dégradation des conditions de travail. Ce malaise explose aujourd'hui avec le hashtag pas de vague #pasdevague, c'est ainsi que M. Blanquer recteur de l'académie de Créteil gérait les incidents graves.

Aujourd'hui peut-on faire confiance à cet homme devenu ministre ?

Le SNUEP-FSU attend mieux que des mots pas chers ou des recrutements de gendarmes mal recyclés pour rétablir l'ordre dans nos établissements. L'école est une affaire sérieuse et mérite une réflexion globale. Le SNUEP-FSU et la FSU ont toujours eu comme ambition première la diminution des inégalités

scolaires et sociales, ces deux dernières étant intimement liées. Commençons donc pour atteindre cet objectif, par proposer une formation digne de ce nom aux enseignants, rétablir l'éducation prioritaire au lycée (et particulièrement dans les lycées professionnels qui accueillent les publics fragiles) et pointer la question des moyens enseignants, vie scolaire, infirmière, assistantes sociales alloués aux établissements qui permettraient un meilleur encadrement des élèves et permettraient leur réussite.

Un simple regard sur le projet de loi de finances pour 2019 suffit à dire que nous sommes bien loin de cette ambition.

Tous ensemble votons et faisons voter le SNUEP-FSU aux élections professionnelles du 6 décembre pour que nos conditions de travail s'améliorent.

Le journal du Snuep-Fsu Versailles

38 rue Eugène Oudiné 75013

PARIS 07 60 18 78 78

Rafikha BETTAYEB
Olivier GUYON
Co-secrétaires académiques

AU SOMMAIRE

Page 1	Edito, Actu nationales
Page 2	Actu Versailles, Mobilisations
Page 3	Actu Versailles Bilan de rentrée
Page 4-9	Réforme Voie pro
Page 10-11	Promotion HC 2017 - 2018
Page 12-14	Elections professionnelles 2018

Actualités nationales

Non à la casse de notre modèle sociale !

Attente d'un remaniement gouvernementale, désaccord entre les différentes organisations syndicales mot d'ordre trop large, malgré ce contexte difficile la journée de grève du 9 octobre a été plutôt réussie.

Des dizaines de milliers de manifestants, beaucoup de retraités, de jeunes, d'enseignants, notamment de lycées professionnels, et de personnels hospitaliers, notamment psy sont venus gonflés les cortèges pour protester contre la destruction du modèle social du gouvernement.

La présence d'enseignants de lycée professionnels montre que ceux-ci ont pris conscience que la réforme de la voie professionnelle n'est qu'un élément d'un ensemble de réformes qui ont vocation à remettre en cause notre modèle social : suppressions de postes dans l'Éducation Nationale, réformes des lycées (GT et PRO), remise en cause du statut des Fonctionnaires, réforme des retraites, etc.... le gouvernement accélère le tempo des « réformes » et vise clairement l'EN sous toutes ses composantes après avoir altéré durablement le code du travail et le fonctionnement de la SNCF par l'ouverture à la concurrence et la fin du recrutement au statut.

Le SNUEP-FSU appelle à participer à toutes les actions futures pour défendre notre modèle social.



Mobilisons-nous contre le projet de réforme de la voie pro !

Pas moins de 30 % de grévistes dans les établissements, près de 1500 PLP dans les rues de la capitale mobilisés contre le projet de réforme de la voie professionnelle. Cette journée de grève du 27 septembre 2018 a été une véritable réussite.

Même si ce succès n'a pas permis à l'intersyndicale CGT Éduc'action-SNUEP FSU – SNEP FSU – SNALC – SUD Éducation – SNCL – SIES FAEN – reçue en audience de trouver des réponses aux interrogations. Il a permis de faire front contre les grilles horaires lors du Conseil supérieur de l'enseignement ce jeudi 10 octobre entraînant ainsi un avis défavorable du CSE sur le vote de les arrêtés des grilles BAC PRO (contre : SNUEP-FSU, SNALC, SUD, CGT pour : UNSA Abstention : CFDT, refus de vote : SNETAA-FO) et CAP (contre : SNUEP-FSU, SNALC, SUD, CGT pour : UNSA, CFDT, refus de vote : SNETAA-FO).

Ces deux votes montrent une nouvelle fois, l'absence de positionnement du SNETAA-FO qui se targue de défendre les conditions de travail des PLP et le « suivisme » des organisations dites réformistes (UNSA et CFDT).

Une première étape dans la lutte pour le retrait de la réforme Blanquer. Nous devons continuer d'échanger, d'informer, de mobiliser les collègues enfin d'amplifier le mouvement jusqu'à l'obtention d'un projet plus favorable aux conditions d'études de nos élèves et aux conditions de travail des personnels.

Le SNUEP-FSU Versailles appelle les collègues à organiser des heures d'information syndicale et à se retrouver encore plus nombreux lors de la journée de mobilisation du 12 novembre 2018.

Actualités Versailles

Bilan de rentrée CTA du 16 octobre.

En date du 3 octobre, le président Macron a changé les règles de nomination des Recteurs par le biais d'un décret soi-disant pour diversifier le recrutement des recteurs (en portant de 20 à 40% le contingent des emplois de recteurs pouvant être occupés par des personnes non titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, et supprime les conditions exigées précédemment pour les personnes non détentrices de cette habilitation) et répondre ainsi aux exigences nouvelles du métier. Loin d'être un geste anodin, il s'agit bien d'un geste politique, synonyme à la fois de petits arrangements entre amis mais aussi d'un mépris grandissant pour les personnels et corps intermédiaires, qui propulsera quelques semaines plus tard Charline Avenel, énarque de 42 ans, de la même promotion que le président, à la tête de la plus grande académie de France en lieu et place du recteur Daniel Filâtre.

Le comité technique académique (CTA) s'est donc tenu le 16 octobre pour la dernière fois sous la présidence du Recteur Filâtre permettant de faire comme chaque année un bilan sur la rentrée scolaire.

Préalablement, il convient d'indiquer que la FSU aura accueilli favorablement la création de 196 emplois d'AESH supplémentaires pour l'académie mais ne peut qu'acter l'insuffisance de ces moyens pour accompagner convenablement le nombre grandissant d'élèves en situation de handicap dans nos établissements. Là où il faudrait un suivi permanent, l'accompagnement reste ponctuel sur des plages relativement réduites (quelques heures par semaine) laissant les

enseignants seuls face aux élèves le reste du temps.

En outre, la FSU se sera abstenue sur le régime indemnitaire des IATSS (personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé) devant le refus des services du rectorat de communiquer les indemnités des agents exerçant les mêmes fonctions mais dans les DSDEN ou au rectorat marquant un manque de transparence évident.

Enfin, la FSU sera attentive et attendra le bilan de la mise en place à titre expérimental, d'une GRH de proximité qui a un double objectif conformément aux orientations ministérielles à savoir :

- assurer un accompagnement individualisé des agents qui le souhaitent en termes de parcours de carrière, de formation et d'évolution professionnelle.
- apporter aux responsables hiérarchiques locaux un appui RH de premier niveau dans la gestion de leur établissement ou de leur circonscription.

Une académie par région ?

Le 16 juillet 2018, le ministre de l'éducation nationale JM Blanquer et le ministre de l'enseignement supérieur Frédéric Vidal annonçaient une académie par région pour 2020 reprenant ainsi les préconisations du rapport Weil. La réorganisation, se fera par "étapes successives", "en accord avec les collectivités". Pour "être efficace", l'organisation de chaque territoire n'a "pas vocation à être strictement identique": les recteurs de région académique feront des propositions pour janvier 2019. La réforme implique d'"accentuer" le rôle des Dasen, de "repenser" la mission des chanceliers d'université, de travailler sur le rôle du recteur dans le dialogue de gestion, de réfléchir au

positionnement du DRRT. Les ministres s'expriment aussi sur la fonction de recteur, qui "exige une multitude de compétences".

Lors du CTA, la FSU a interrogé le Recteur Filâtre sur l'avancement de ce chantier tout en ayant conscience des différences d'avancement entre les académies (le rapprochement Rouen/Caen est par exemple bien avancé).

Cette question est cruciale au sens où il est important de savoir si cette réorganisation sera un nouvel acte de décentralisation, les Recteurs devenant par la même, des ministres dans leurs académies avec ce que cela sous-tend en terme d'autonomie ou si cela sera « simplement » un acte de déconcentration ou les IA-DASEN pourraient se voir confier de nouvelles responsabilités. Il est bien évident que peu importe le cadre les régions resteront des interlocuteurs incontournables

Le recteur a donné assez peu d'éléments sur le sujet en dehors du rappel du calendrier. L'audience FSU avec la nouvelle rectrice en date du 6 novembre n'en a pas plus donné.

Nous resterons bien entendu vigilants car « la rationalisation des académies » ne doit en aucun cas aboutir à une rationalisation des personnels lors de la phase de la mutualisation des différents services.

Effectifs de rentrée ?

Dans le second degré, les effectifs sont à nouveau en hausse cette année sur l'académie de Versailles. L'augmentation est de +4621 élèves (+12 000 depuis 2016).

Cette dernière se concentre essentiellement sur le collège (+4450). Pour la voie professionnelle, les effectifs sont en recul par rapport aux prévisions (-81) même si les

effectifs sont en hausse (même s'il existe des disparités sur les 4 départements (baisse sur les Yvelines (-135) et hausse sur l'Essonne (+185)) sur 1^{ère} année de CAP et seconde BP.

La baisse est due à deux éléments.

1) une nette baisse du nombre des redoublants (terminale bac pro) qui pose la question des capacités d'accueil dans les établissements d'origine.

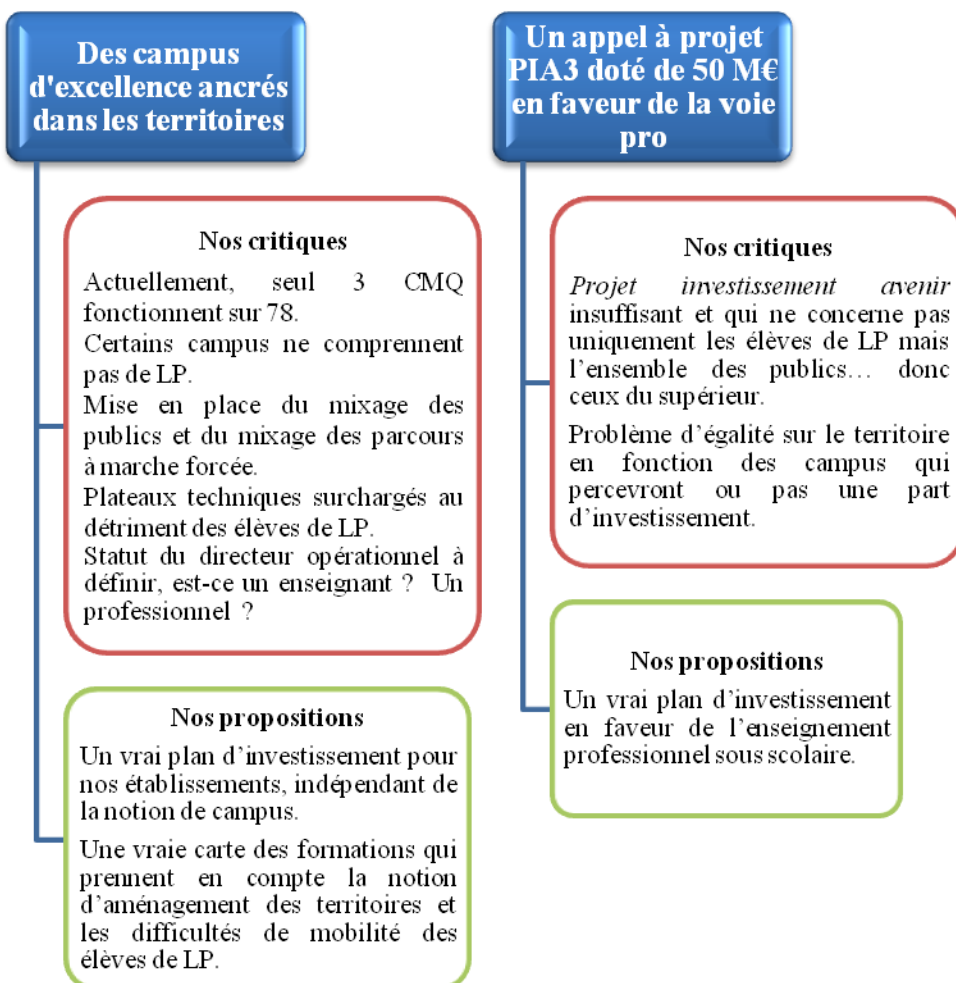
2) Un flux moins important d'élèves issus de CAP vers la classe de première bac pro.

Une chose est sûre, c'est que dans un contexte de hausse des effectifs dans le second degré depuis de nombreuses années maintenant, la voie professionnelle n'a pu profiter de cette dernière à cause d'une politique académique d'orientation qui pousse les élèves vers la seconde GT au point que l'académie de Versailles a fini par avoir dernièrement le taux d'orientation vers la seconde GT le plus important de France.

La réforme Voie pro en 12 points clés

Les nouveaux textes qui réglementeront les CAP et les Bacs pro à partir de la rentrée 2019 ont été discutés au Conseil Supérieur de l'Education qui a eu lieu le 10 octobre 2018. Même si quelques améliorations ont été apportées sur le projet initial le SNUEP-FSU Versailles maintient avec force que le projet de réforme pour la voie pro est source de dégradation des conditions d'études pour nos élèves et des conditions de travail pour les enseignants.

Niveau	2013	Constat 2014	Constat 2015	Constat 2016	Constat 2017	Prev 2018	Constat 2018	Différence prev2017/Const2018	Différence const2017/const2018
3 ^{ème} PP	918	957	923	882	835	850	833	-17	-2
UP2A	102	92	93	97	162	162	208	+46	+46
CAP 1 an	41	53	74	49	83	83	82	-1	-1
CAP 1 ^{ère} année	3174	2989	2893	2863	2779	2801	2829	+28	+50
CAP 2 ^{ème} année	2708	2751	2585	2524	2566	2534	2513	-21	-53
MC, CAP, BEP	372	361	347	341	276	278	296	+18	+20
Bac Pro 1 ^{ère} année	12517	12721	12657	12527	12290	12382	12474	+92	+184
Bac Pro 2 ^{ème} année yc BMA1	12353	12190	12528	12796	12736	12688	12675	-13	-61
Bac Pro 3 ^{ème} année yc BMA2	11773	11692	11826	12312	12429	12435	12297	-138	-132
Prépa diverses pré-bac	476	477	437	485	439	438	413	-25	-26
ULIS	126	112	280	343	329	336	286	-50	-43
TOTAL LP + SEP	44560	44395	44643	45219	44924	44987	44906	-81	-18



De l'apprentissage dans tous les LP

Nos critiques

Le danger du mixage des publics et des parcours.
 Les différents statuts pour les jeunes et la problématique des ruptures de contrat.
 Le financement des LP avec la part Hors quota qui diminue.
 La privatisation de la formation professionnelle avec la mainmise des branches professionnelles.

Nos propositions

Un financement automatique avec une reversion de la TA pour tous les LP.
 Pas d'apprentissage en lycées professionnels.
 Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir

Nos critiques

Carte des formations :

Les décideurs arbitrent selon des critères qui reflètent leurs intérêts économiques et politiques propres avec une visée à court terme.
 Absence de volonté politique pour renouveler la carte des formations sous statut scolaire afin de limiter l'investissement dans l'enseignement professionnel public.
 La libéralisation de l'offre de formation avec la mise en concurrence des modes de formation.
 Les filières à bonne insertion présentes dans nos établissements risquent fort d'être concurrencées par l'apprentissage.

Nos propositions

Un jeune qui a un projet professionnel avéré et de bons résultats scolaires ne doit pas être découragé dans son orientation vers la voie professionnelle
 Trouver des alternatives pour les jeunes aux résultats scolaires fragiles mais sans aucun désir d'intégrer la voie professionnelle : redoublement ou passage dans des classes de secondes générales et technologiques avec des dispositifs d'aide

Permettre aux élèves de choisir réellement leur formation

Nos critiques

Orientation / Affectation :

La voie professionnelle reste encore une voie de relégation :
 Nécessité de revaloriser les métiers auxquels elle prépare, si l'on veut réellement valoriser l'enseignement professionnel.
 Aucun dispositif mis en place pour améliorer les pratiques d'orientation et d'affectation des élèves.
 La création des « Harvards du pro », supposés préparer à des parcours d'excellence, ne concernera qu'une infime part des 700 000 jeunes scolarisés dans la voie professionnelle.
 L'objectif du ministère est d'y attirer des jeunes qui se destinaient à la voie technologique et non d'améliorer ni de sécuriser le parcours scolaire de tous les jeunes.

Nos propositions

Mettre en place au collège une information précise et objective sur toutes les formations professionnelles proposées en lycée professionnel.
 Développer des internats dans tous les établissements pour favoriser la mobilité des jeunes.

Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes

Nos critiques

Projet de transformation de l'enseignement professionnel scolaire axé sur la question de l'insertion professionnelle. Réduction des poursuites d'études dans le supérieur.

Développement de l'apprentissage.

Réécriture des programmes d'enseignements généraux axés sur les fondamentaux au service de l'insertion professionnelle.

Mise en place de module d'aide à l'insertion professionnelle en terminale.

Nos propositions

Attachement à la double finalité de l'enseignement professionnel public : insertion professionnelle et poursuite d'études.

Le temps de formation doit pouvoir être allongé pour les élèves les plus fragiles.

Développement de parcours en 4 ans pour les élèves orientés en seconde professionnelles et la possibilité de poursuites en formation dans un lycée après le CAP pour tous les jeunes qui le demandent.

Contenus et modalités pédagogiques qui prennent en compte la possibilité de poursuites d'études dans le supérieur.

Les enseignements généraux doivent donc être confortés : contenus ambitieux et volume horaire équivalent à celui des enseignements professionnels.

Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève

Nos critiques

Suppression des sections à petits effectifs et accueil dans des mêmes classes d'élèves relevant de rythmes de formation différents.

Les établissements, donc les professeurs, devront adapter la formation (temps et contenu) à chaque élève.

Accueil d'un nombre plus important d'élèves qui engendre de réelles difficultés dans les ateliers qui ne sont prévus que pour des effectifs restreints.

Complexification du travail et détérioration des conditions d'études des jeunes.

Problèmes de sécurité (adultes et élèves) dans les ateliers.

Nos propositions

Les structures de formation en 1, 2 ou 3 ans doivent être distinctes,

les progressions pédagogiques étant nécessairement différentes.

Les inclusions doivent être pensées et construites avec les enseignants.

Conserver des seuils de dédoublement et les baisser : 6 en groupe, 12 classe entière

Les taux d'insertion de chaque formation rendus public pour éclairer les choix des familles

Nos critiques

Vouloir publier les seuls taux d'insertion amènera à des sélections/exclusions exacerbées.

Les informations de l'orientation seront alors guidées par un adéquationnisme illusoire qui biaise le choix du jeune.

La voie scolaire amène davantage les jeunes au diplôme :

écart de 10 à 20 points en faveur des formations scolaires,

les ruptures de contrat d'apprentissage se montent à 28 %, dont les trois quarts sont suivis d'un abandon, quand les taux de sorties de LP sont à 10 %.

Or, l'obtention du diplôme reste prépondérante pour une meilleure insertion.

Nos propositions

La décision de communiquer les taux d'insertion professionnelle ne représente pas une solution aux questions de l'orientation.

Cette unique communication est malhonnête car elle cache d'autres données importantes.

Si elle se fait, les taux d'abandon et de poursuite d'études en fonction de la voie doivent aussi être rendus publics, sans biais.

Une 2^{de} pro organisées par grandes familles de métiers pour un parcours plus progressif et plus lisible

Nos critiques

Classe de 2^{de} est perçue comme propédeutique à l'apprentissage : le LP "dégrossit les élèves" et les employeurs recrutent les « meilleurs » en apprentissage pour les 2 dernières années. Les « moins bons » restent en LP.

Déprofessionnalisation de la voie professionnelle sous statut scolaire : ceux qui iront en apprentissage « compenseront » cette année par 2 ans de formation à 50 % en entreprises.

Centrage du diplôme du Bac Pro sur l'insertion professionnelle, au détriment de l'autre finalité : la poursuite d'études.

La gestion des flux d'élèves vers les classes de 1^{re} sera une usine à gaz
La lisibilité sera moindre pour certains diplômes : dépendance envers l'intitulé choisi pour leur "famille" d'accueil.

Nos propositions

Améliorer la lisibilité des diplômes passe par des intitulés clairs, mais aussi par une revalorisation des métiers auxquels ils préparent.

Seules une carte des formations équilibrée sur le territoire et une connaissance des métiers et de leur voie d'accès sont des garanties pour des orientations et affectations choisies pour l'entrée en 2^{de}.

Pour le SNUEP-FSU, c'est uniquement dans un cadre Bac Pro en 2 + 2 que des secondes professionnelles de détermination seraient acceptables.

Dans ce cas, la répartition de la découverte des métiers entre les différents enseignements professionnels doit être cadrée nationalement.

En amont, un repérage précis des savoirs et savoir-faire professionnels communs aux métiers de la famille doit être effectué afin de définir des contenus de formation identiques sur tout le territoire.

Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs

Nos critiques

Les PLP n'ont pas attendu cette réforme pour contextualiser !

L'ensemble des disciplines est mis à contribution, en perdant des heures d'enseignement, pour financer des dispositifs qui n'ont jamais fait leurs preuves, y compris pour renforcer l'accompagnement personnalisé.

Aucune garantie d'un complément horaire dédié : utilisation du volume complémentaire professeur habituel

Aucun choix ou liberté pédagogique n'est laissé aux équipes pour bâtir leur co-intervention, ce sont les emplois du temps qui en décideront et non les besoins ou projets pédagogiques.

Pas de programme mais un document d'accompagnement « Comment faire ? » : injonction pédagogique

Disciplines imposées : Français et Maths/Sciences (sans les sciences en CAP)

Frein à la co-intervention existante avec d'autres autres disciplines

Les Enseignements Généraux sont mis au service des Enseignements Professionnels dans une vision purement utilitariste.

Un enseignement en co-intervention nécessite un temps de préparation commun entre les enseignants concernés engendrant une charge de travail supplémentaire.

Nos propositions

Les enseignements généraux n'ont pas seulement une vocation utilitariste. Ils permettent la **construction d'une culture commune** aux 3 voies du lycées. Ils donnent aux diplômés délivrés par l'EN une autre dimension englobant **citoyenneté et libre arbitre**.

Pour fonctionner, la co-intervention, comme tout projet, doit **venir des enseignants eux-mêmes**, sur la base de programmes et référentiels permettant de faire des liens entre les disciplines et **non être imposés par la hiérarchie et l'organisation matérielle** des emplois du temps.

**En classe de terminale,
le choix offert entre un module d'insertion
professionnelle
et un module poursuite d'étude pour préparer
l'avenir**

Nos critiques

Institutionnalisation du tri social des élèves :

- un module pour les élèves "adaptés" au système qui auront le droit de tenter de poursuivre;
- un modèle pour les élèves en difficultés, qu'on pousse très vite vers la sortie.

Abandon pur et simple de la double finalité des diplômes :

cette mesure est une arme de dissuasion face aux velléités de poursuite d'études des élèves de la voie pro

Attaque du Statut des PLP concernant le suivi des PFMP.

Nos propositions

Pour réussir dans le Supérieur, les élève de la voie pro ont besoin de **programmes et référentiels ambitieux**, tant pour leur adaptabilité à différents postes de travail que pour leur donner toutes les chances nécessaires à des poursuites fructueuses.

Ces programmes et référentiels doivent être délivrés dans le cadre de **cursus en 4 ans**.

Accroître considérablement le nombre de places en BTS :

les mesures prises en ce sens par le gouvernement restant anecdotiques par rapport au nombre d'élèves potentiellement concernés.

**Réalisation d'un Chef d'Œuvre
présenté au Bac Pro**

Nos critiques

Beaucoup de questions restent à régler sur ce chef d'œuvre : notamment sur les modalités pratiques de réalisation et le financement nécessaire.

Qu'est-ce qu'un Chef d'œuvre pour les élèves de Conduite routière, de logistique, de vente ou de GA ?

SNUEP-FSU : Il n'est pas question de renier les apports réels de la démarche pédagogique dite "de projet" que nous PLP mettons déjà en œuvre quotidiennement et dont nous sommes les précurseurs dans l'École.

Cette démarche pédagogique n'est pas la seule et unique susceptible de fonctionner auprès de nos élèves.

Systematiser une démarche pédagogique plutôt que de laisser les enseignantes, concepteurs de leurs enseignements, les adapter à leur public, au gré des groupes classes et en fonction de leur ressenti, **relève davantage de l'injonction et de l'entrave à la liberté pédagogique.**

Nos propositions

Revenir à des **épreuves ponctuelles terminales** moins subjectives

Favoriser la mise en place de toute méthode pédagogique **selon le choix et le libre arbitre des enseignant-es**

Nouvelle grille unique de Bac pro

Nos critiques

Diminution de 3,5 h à 4,5 h pour chaque élève selon les classes et les années.

Avec une diminution de 13 % du volume d'enseignement pour les élèves en Bac Pro, il faut être naïf ou de mauvaise foi pour penser que cette réforme se fera sans suppression de postes.

Moins de formation théorique, les possibilités de poursuite d'étude réduites et une insertion professionnelle des jeunes fragilisée.

Globalisation de certains enseignements (PSE et éco-gestion, éco-droit) dans le volume horaire des enseignements professionnels.

Les causes produisant les mêmes effets, cela débouchera à terme sur des suppressions de postes dans ces disciplines comme cela a été le cas pour la discipline « dessin construction » avec la réforme de 2009.

Imposition de pratiques pédagogiques soi-disant innovantes.

Nos propositions

Grilles horaires définies hebdomadairement indépendamment du nombre de semaine de PFMP.

L'ensemble des disciplines doivent être fléchées avec un **volume horaire élève dédié**.

Seuils de dédoublement : 12 élèves max en groupe, 24 en classe entière.

Co-intervention sur la base du volontariat en fonction des projets des équipes pédagogiques. Ces heures prévues dans le projet ministériel doivent donc être réintégrées en mathématiques et en français et **un volume horaire complémentaire** doit être prévu pour mener ce type d'enseignement.

Les 3,5 heures d'AP réintégrées dans les disciplines pour **offrir à minima 2 heures de LV1 et 2 heures de LV2 ou de sciences par semaines**.

Volume horaire en Français /HG/ EMC, en enseignement professionnel ou en EPS **abondé pour maintenir le volume hebdomadaire actuel en CAP et en Bac Pro**.

Le volume d'Arts Appliqués **doit être porté à 2 heures** pour l'ensemble des élèves.

L'accompagnement des élèves dans les apprentissages partie intégrante du cours par la mise en place de **seuils de dédoublement** permettant la généralisation du travail à effectif réduit.

Nouvelle grille unique CAP

Nos critiques

Diminution de 2 h à 3 h selon les classes et les années. Avec une diminution de 7 à 11 % du volume d'enseignement pour les élèves de CAP, il faut être naïf ou de mauvaise foi pour penser que cette réforme se fera sans suppression de postes.

Globalisation de certains enseignements (PSE) dans le volume horaire des enseignements professionnels. Les causes produisant les mêmes effets, cela débouchera à terme sur des suppressions de postes dans ces disciplines comme cela a été le cas pour la discipline « dessin construction » avec la réforme de 2009.

Imposition de pratiques pédagogiques soi-disant innovantes, introduction du co-intervention obligatoire en maths et en français pour soi-disant mieux contextualiser ces enseignements (volume plus important qu'en Bac Pro : jusqu'à 50 % du total en maths-sciences).

Des dispositifs financés (en horaires groupe) sur le volume complémentaire professeur (global).

Nos propositions

Grilles horaires définies hebdomadairement indépendamment du nombre de semaine de PFMP.

L'ensemble des disciplines doivent être fléchées avec un volume horaire élève dédié.

Seuils de dédoublement à 6 en groupe et 12 en classe entière.

Co-intervention sur la base du volontariat en fonction des projets des équipes pédagogiques. Ces heures prévues dans le projet ministériel doivent donc être réintégrées en mathématiques et en français et **un volume horaire complémentaire** doit être prévu pour mener ce type d'enseignement.

Les 3,5 heures d'AP réintégrées dans les disciplines pour offrir à minima 2 heures de LV1 et 2 heures en sciences par semaine.

Le volume horaire en Français /HG/ EMC **abondé de 0,5 h** pour maintenir le volume hebdomadaire actuel en CAP.

Le volume d'Arts-Appliqués doit être porté à 2 heures pour l'ensemble des élèves.

L'accompagnement des élèves partie intégrante du cours par la mise en place de seuils de dédoublement permettant la généralisation du travail à effectif réduit. Une aide individuelle doit être apportée aux élèves les plus en difficultés avec un volume horaire supplémentaire.

PROMOTIONS HC 2017-2018

1. Informations générales sur la campagne :

Le groupe de travail sur le tableau d'avancement à la hors classe s'est déroulé le jeudi 7 juin et la CAPA le mercredi 20 juin. Lors de ce GT ont été étudiés les dossiers des collègues promouvables avec le nouveau système de promotion même si cette année restera particulière du fait de la transition de l'ancien vers le nouveau système.

Pour la première fois à notre connaissance, le contingent ministériel n'a été attribué à l'académie que le 19 juillet soit un mois après la CAPA posant par la même la question de l'intérêt même de la tenue de cette dernière. Le **SNUEP-FSU Versailles** a proposé aux autres organisations syndicales représentatives de ne pas siéger tant que le contingent n'était pas

attribué sans quoi les promotions ne pouvaient être entérinées. Nous n'avons malheureusement pas réussi à les convaincre de rentrer dans cette démarche ce qui a pourtant été le cas dans d'autres académies. C'est regrettable.

L'académie a donc établi une liste principale (112) et une liste complémentaire (6) pour pouvoir ajuster le nombre de promus une fois le contingent reçu. C'est ainsi que les six collègues inscrits sur la liste complémentaires passeront finalement à la HC.

Le deuxième élément important qui rend cette campagne très particulière est l'évaluation des collègues promouvables mais qui ont dépassé le 3^{ème} rendez-vous de carrière autrement dit ayant franchi la deuxième année dans le neuvième échelon.

Les personnels d'encadrement (IEN et chef d'établissement) ont du se positionner pour chaque agent selon trois niveaux d'évaluation (A consolider ; Favorable et Très favorable) en prenant en compte les notes arrêtées au 31 août 2016. Le nombre d'avis « très satisfaisant » pouvant être formulés par un même évaluateur était fixé à 20%.

Par ailleurs, d'autres contraintes sur le contingentement recteur apportaient deux nouvelles contraintes à savoir que :

- le nombre d'avis recteur « excellent » attribué par échelon est de 10% des promouvables.
- le nombre d'avis recteur « très satisfaisant » attribué par échelon est de 45% des promouvables.

Une table de décision a été mise en place pour aider à la décision du Recteur.

AVIS RECTEUR		AVIS CHEF D'ETABLISSEMENT		
		TRES SATISFAISANT	SATISFAISANT	A CONSOLIDER
AVIS IEN	TRES SATISFAISANT	EXCELLENT	TRES SATISFAISANT	SATISFAISANT
	SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	SATISFAISANT	A CONSOLIDER
	A CONSOLIDER	SATISFAISANT	A CONSOLIDER	A CONSOLIDER

Barèmes : Excellent (145 points) ; Très satisfaisant (125 points) ; Satisfaisant(105 points) ; A consolider (95 points)

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018	9 + 2	9 + 3	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5	11 + 6	11 + 7	11 + 8	11 + 9 et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
Barème lié à d'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160

Le barème final des collègues est la somme du barème lié à l'ancienneté et du barème « avis Recteur ».

Il est à noter qu'en cas d'égalité de barème, trois critères départageaient les agents :

- Ancienneté dans le grade
- Rang décroissant d'échelon
- Ancienneté dans l'échelon

Le plus important reste la pérennité de l'avis du recteur. Nous avons collégalement contesté ce point et demandé que ce dernier puisse être revu l'année prochaine.

2. Les statistiques :

68g agents étaient promouvables lors de cette campagne.

Statistiques de genre.

Statistiques par échelon.

	Hommes	Femmes	Avis	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	TOTAL
			11 ^{ème}	9 (9%)	16 (16%)	58 (58%)	17 (17%)	100
Promouvables	305 (43,7%)	394 (56,3%)	10 ^{ème}	26 (9,7%)	80 (21,7%)	214 (58,1%)	38 (10,32%)	388
Promu-es	47 (39,9%)	71 (60,1%)	9 ^{ème}	22 (9,9%)	66 (29,8%)	129 (58,3%)	4 (1,8%)	221

Notre analyse.

Nous rappelons en préambule notre opposition à l'existence des trois grades (CN, HC et classe exceptionnel) étant opposés idéologiquement à la notion de mérite qui reste une valeur arbitraire qui a vocation à détruire les collectifs de travail dans les établissements.

Notre mandat reste une progression de carrière plus juste avec la suppression des grilles hors classe et classe exceptionnel ainsi que la mise en place d'une unique grille dont l'indice terminal serait porté à **963**.

Nous avons accueilli favorablement cette grille de décision ainsi, qu'en cas d'égalité, les critères de partage. Nous sommes également satisfaits du « maintien » du ratio H/F chez les promu-es.

En revanche, nous avons souligné plusieurs points qui nous paraissent clairement inacceptables :

1) Les 10% « d'excellent par échelon » n'ont pas été respectés même si les pourcentages finaux ne sont pas si éloignés.

2) Les 45% « très satisfaisant » n'ont pas du tout été respecté.

3) Le taux de 20% d'avis « très satisfaisant » n'a pas atteint pour les IEN et masque des disparités très importantes.

Par exemple, il est à noter, pour la discipline génie électrotechnique, que sur 52 collègues promouvables, 26 ont eu un avis « A consolider » de la part de l'IEN engendrant pour l'avis final recteur 27 « A consolider ».

Autrement dit, plus de la moitié des collègues de cette discipline

ont eu un avis « A consolider » de la part du Recteur.

4) 33 collègues au 11^{ème} échelon (hors bloquant) ne sont toujours pas promus à la HC.

Ce qui nous invite à dire que de tels avis ne peuvent rester pérennes et doivent revus pour la campagne de l'année prochaine. Cette approche fait consensus au sein de la plus grande partie des organisations syndicales. Nous ferons le maximum pour que cela soit le cas.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Pourquoi voter ?

Ces élections interviennent dans un contexte particulier. Le gouvernement veut vider de leur sens toutes les instances de consultations qui vous permettent de participer, par l'intermédiaire de vos élu-es, à l'organisation et au fonctionnement du service public comme à l'élaboration des règles statutaires et aux décisions individuelles sur nos carrières.

L'immense majorité des personnels est attachée à ce système. Chaque année, le SNUEP-FSU répond aux multiples demandes des PLP lors des opérations de carrière et de mouvement. Pour conserver cette capacité d'action, pour éviter une gestion aveugle de nos métiers et de nos carrières, la mobilisation de toutes et tous est impérative.

Participer massivement à ces élections professionnelles, en votant, est essentiel. Votre voix compte !

Comment voter ?

Le scrutin se déroulera **du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre** sous forme électronique.


1. J'accède à mon espace électeur en créant mon mot de passe : je me connecte sur elections2018.education.gouv.fr (dès maintenant). Jusqu'au 14 novembre, je peux contester mon profil.
2. Je récupère mon identifiant de vote (pli cacheté remis entre le 5 et le 13 novembre ou réception par mail). Si je perds mon identifiant, je peux en obtenir un nouveau via mon espace électeur (elections2018.education.gouv.fr) jusqu'à la clôture du vote.
3. Dès le 29 novembre 10 h (heure de Paris), **je vote !** J'accède à l'espace de vote via elections2018.education.gouv.fr grâce à mon identifiant et mon mot de passe. **Je vote à tous les scrutins auxquels je suis électeur/trice. Je vote avant le 6 décembre 17 h (heure de Paris).**

Qui vote pour quelle(s) instance(s) ?

Pour mon métier de PLP je vote SNUEP-FSU et FSU

Je suis...	PLP Titulaire	Contractuel-le enseignant-e, AED ou AESH	PLP Stagiaire
CT ministériel	je vote		
CT académique	je vote		
CAP nationale	je vote		
CAP académique			
CCP		je vote	

Contractuel-le, puis-je voter ? OUI si je suis en CDI ou en CDD depuis au moins deux mois à la date du 29 novembre 2018, et pour une durée minimale de six mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois.



La durée du mandat est de 4 années. Les personnels élus sont rééligibles la fois suivante.

- ✚ Les PLP stagiaires votent deux fois pour la représentation aux CTM et CTA.
- ✚ Les PLP titulaires votent quatre fois (CTM et CTA ainsi que CAPN et CAPA)
- ✚ Les personnels contractuels enseignant-es, AED et AESH votent trois fois (CTM et CTA et CCP)

Deux votes pour les CT

L'élection se fait tous corps confondus

1^{er} vote**Le CTM (Comité Technique Ministériel)
15 représentants y siègeront.****Il est consulté sur ce qui est relatif :**

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services
 - à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
 - aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et leur incidence sur les personnels
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles
- à l'insertion professionnelle
- à l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les

**Le CTA (Comité Technique Académique)
10 représentants y siègeront.**

Le comité technique académique est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs, situés dans le ressort territorial de l'académie.

Je clique

Un vote pour la CCP

5^{ème} vote**Deux votes pour les CAP**

L'élection se déroule par corps (les PLP)

3^{ème} vote**La CAPN
(Commission Administrative Paritaire Nationale)
10 représentants y siègeront.**

La Commission Administrative Paritaire est une instance dans laquelle siègent en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants élus du personnel.

Ces commissions concourent à la garantie de l'équité de traitement par l'administration entre les fonctionnaires d'un même corps. Lors de ces commissions, par une déclaration liminaire, le **SNUEP FSU** fait connaître ses positions à l'administration. Les commissaires paritaires interviennent pour défendre les droits et les intérêts des personnels individuellement et collectivement.

Nos représentants vérifient que toutes les règles soient scrupuleusement respectées lors du mouvement inter-académique.

**La CAPA
(Commission Administrative Paritaire Académique)
10 représentants y siègeront.****Les représentants en CAPA interviennent sur :**

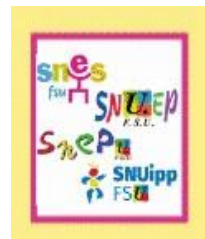
- les évaluations (réduction d'ancienneté)
- promotions de grade (HC et classe exceptionnelle)
- mutations
- titularisations
- sanctions disciplinaires.

Je clique**Ces commissions sont consultées sur les décisions individuelles. Les Commissions consultatives paritaires (CCP) concernent les non titulaires et les AED.**

Elles sont consultées notamment en cas de sanction disciplinaire, de licenciement. Les attributions des CCP sont cependant encore trop restrictives : leur rôle doit être élargi et rapproché de celui des CAP des personnels titulaires.

Il existe dans chaque académie trois CCP :

- la CCP compétente pour les non-titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation (les « contractuels »).
- la CCP compétente pour les non-titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves (assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire, AESH).
- la CCP compétente pour les non-titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé.

Je clique**Listes proposées au niveau académique par la FSU (CTA) et le SNUEP-FSU (CAPA).**

Liste CTA



Répartition genrée :
15 femmes – 5 hommes

Liste CAPA



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Répartition genrée :
11 femmes - 9 hommes

Le SNUEP-FSU répond à vos questions :

Rang	Nom-Prénom	Syndicat
Dé1	Sophie VENETITAY	SNES
2	Martine DUPRE-FELIX	SNUIPP
3	Sylvie DONNE LACOUTURE	SNASUB
4	Olivier GUYON	SNUEP
5	Bruno MARECHAL	SNEP
6	Antoine TARDY	SNES
7	Pascal HOUDU	SNUIPP
8	Patricia BRAIVE	SNICS
9	Albine CAILLIE	SNUAS-FP
10	Laure GENESTE	SNES
11	Rémy CAVALLUCI	SNASUB
12	Geneviève ROYER	SNES
13	Véronique HOUTTEMANE	SNUIPP
14	RozenHEROUX	SNEP
15	Ruth RIEUX	SNUEP
16	Sandrine BATY	SNUIPP
17	Evelyne COLLIN	SNPI
18	Frédérique BOUCHEZ	SNASUB
19	YelenaSUSIC	SNES
20	Nathalie BELLIARD	SNUIPP

Grade	Rang	Nom-Prénom	Etablissement
Classe Ex	1	LINOTTE Vincent	LPO CAMILLE CLAUDEL, MANTES LA VILLE
Classe Ex	2	SCHAEFFER Corinne	LPO EUGENE RONCERAY, BEZONS
Hors classe	1	DAUBRESSE Fabien	LP GUSTAVE EIFFEL, MASSY
Hors classe	2	GUYON Olivier	LPO LAVOISIER, PORCHEVILLE
Hors classe	3	ALLAN Samir	LP FERDINAND BUISSON, ERMONT
Hors classe	4	JUVIN Marie-Claude	LPO GUSTAVE EIFFEL, RUEIL MALMAISON
Hors classe	5	COTTÉ Valérie	LPO LAVOISIER, PORCHEVILLE
Hors classe	6	MARRAS Ernest	LP GUSTAVE EIFFEL, MASSY
Classe normale (CN)	1	BOULLAUD Dominique	LPO SEDAR SENGHOR, MAGNANVILLE
CN	2	BETTAYEB Rafikha	LP DE PRONY, ASNIERES SUR SEINE
CN	3	RIEUX Ruth	LP VASSILY KANDINSKY, NEUILLY SUR SEINE
CN	4	PENCOLE Christophe	LP LOUIS DARDENNE, VANVES
CN	5	FABIAN Lucia	LPO HENRI POINCARÉ, PALAISEAU
CN	6	HERY Ariane	LP CHARLES BAUDELAIRE, EVRY
CN	7	CREMASCHI Mailys	LP LOUIS BLEROT, TRAPPES
CN	8	VIGNUALES Matthieu	LPO JULES VERNE, CERGY
CN	9	LAVIELLE Sandra	LPO PARC DE VILGENIS, MASSY
CN	10	SCOTTO Isabelle	LPO GASPARD MONGE, SAVIGNY SUR ORGE
CN	11	DIET Virginie	LPO JEAN ROSTAND, MANTES LA JOLIE
CN	12	CHEVALLIER Mikaël	LPO NIKOLA TESLA, DOURDAN

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone :

06-52-12-95-99 (Guyon Olivier secrétaire académique)

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : snupeversailles@gmail.com

SYNDIQUEZ-VOUS !

Parce qu'il est grand temps de transformer enfin les politiques d'éducation, parce que collectivement il est toujours possible de changer le sort réservé à l'enseignement professionnel public, partout où nous serons : renforçons le SNUEP-FSU !

SNUEP F.S.U.

Pour l'enseignement professionnel
➤ Offensifs et engagés !